

-----  
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 7 février 2023, à 18 H 15, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 1 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, SOULLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DOUVRY Jean-Marie, DUPONT Yves, FLAJOLET André, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MATTON Claudette, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TRACHE Bruno, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique*

**PROCURATIONS :**

*THELLIER David donne procuration à GACQUERRE Olivier, IDZIAK Ludovic donne procuration à LEMOINE Jacky, CHRETIEN Bruno donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, DUBY Sophie donne procuration à LECONTE Maurice, EDOUARD Eric donne procuration à LAVERSIN Corinne, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, NEVEU Jean donne procuration à LECLERCQ Odile, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BOSSART Steve, DEROUBAIX Hervé, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, LEFEBVRE Nadine, BERTIER Jacky, BRAND Hervé, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DESSE Jean-Michel, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck,*

*HOCQ René, LECOMTE Maurice, LEVENT Isabelle, MASSART Yvon, OPIGEZ Dorothee,  
TAILLY Gilles*

*Monsieur MARCELLAK Serge est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**7 février 2023**

**FONCIER ET URBANISME**

**REGULARISATION D'UN TRANSFERT DE TERRAINS SIS A BETHUNE ET CHOCQUES, PROPRIETES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE « COMMUNAUTÉ DU BETHUNOIS »**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple « Communauté du Béthunois » est propriétaire de délaissés, actuellement non affectés à ses compétences, à savoir :

- sis à Béthune, cadastrés section BN n°27 et 47, d'une superficie de 2 825 m<sup>2</sup> et 1 888 m<sup>2</sup>
- sis à Chocques, cadastré section C n°315, d'une superficie de 3 330 m<sup>2</sup>

Considérant que ces terrains revêtent un intérêt pour la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, il est proposé de régulariser leur transfert en propriété, au titre des compétences développement économique et environnement.

Il est précisé que le Pôle d'évaluation domaniale a évalué la valeur vénale de ces terrains, par avis en date des 10 et 14 novembre 2022. Toutefois, au regard de l'intérêt général et des charges d'entretien à anticiper par la Communauté d'agglomération, le Bureau Syndical du SIVOM Communauté du Béthunois a émis un avis favorable à une cession à l'euro symbolique, par délibération en date du 14 décembre 2022.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 janvier 2023, il est proposé de décider le transfert à l'euro symbolique des terrains susvisés, propriété du SIVOM Communauté du Béthunois, au profit de la Communauté d'agglomération, et d'autoriser la signature par le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué de l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Eric LASSUE, notaire à Noeux-les-Mines. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**DECIDE** le transfert à l'euro symbolique des terrains sis à Béthune, cadastrés section BN n°27 et 47, d'une superficie de 2 825 m<sup>2</sup> et 1 888 m<sup>2</sup> et sis à Chocques, cadastré section C n°315, d'une superficie de 3 330 m<sup>2</sup>, propriétés du SIVOM Communauté du Béthunois, au profit de la Communauté d'Agglomération.

**AUTORISE** le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Eric LASSUE, notaire à Noeux-les-Mines. »

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
La Vice-présidente déléguée,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **10. FEV. 2023**

Et de la publication le : **10 FEV. 2023**  
Par délégation du Président,  
La Vice-présidente déléguée,

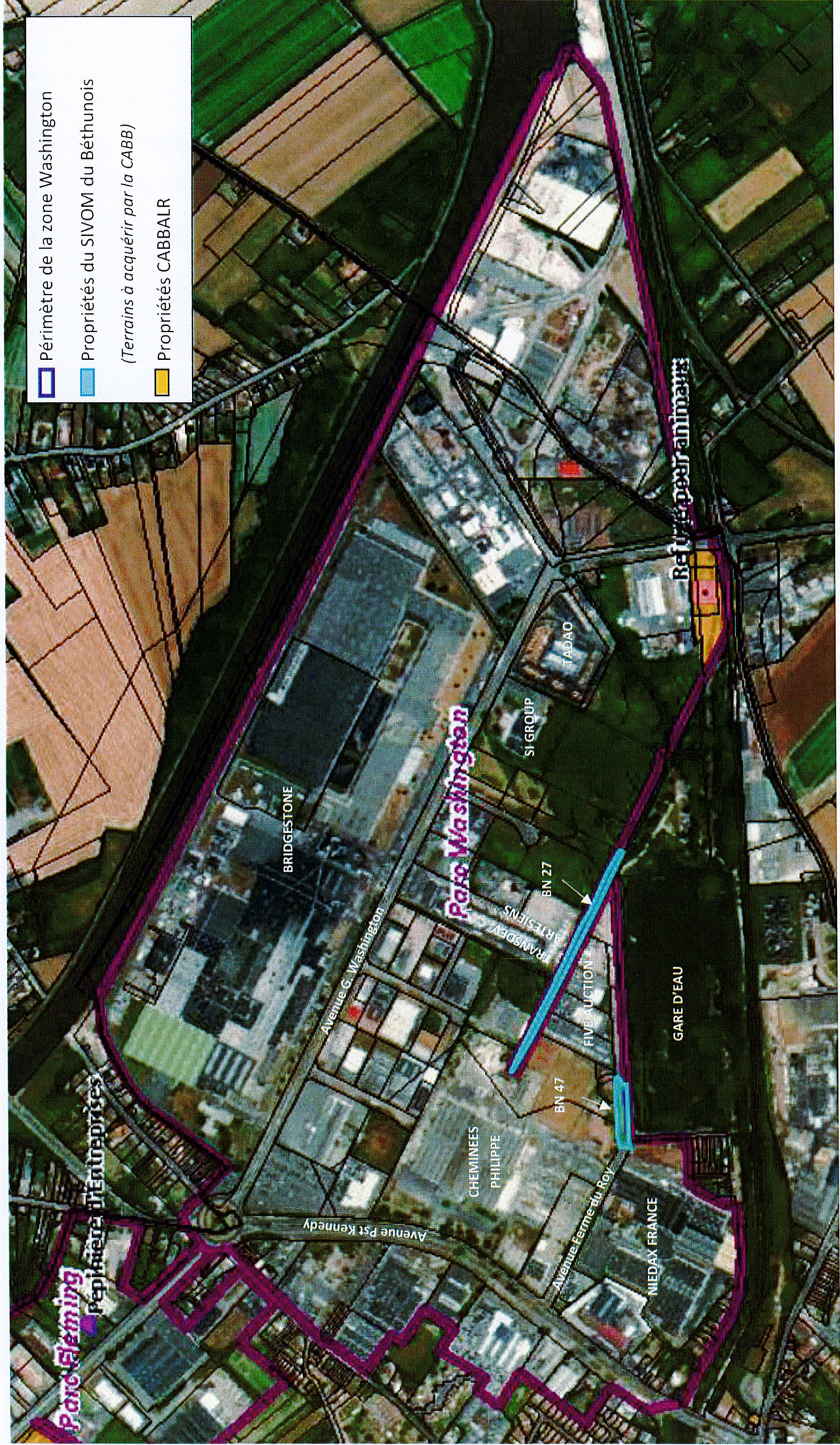


**LAVERSIN Corinne**



**LAVERSIN Corinne**

# ACQUISITION DE TERRAINS SIS A BETHUNE, PROPRIETES DU SIVOM COMMUNAUTAUTE DU BETHUNOIS



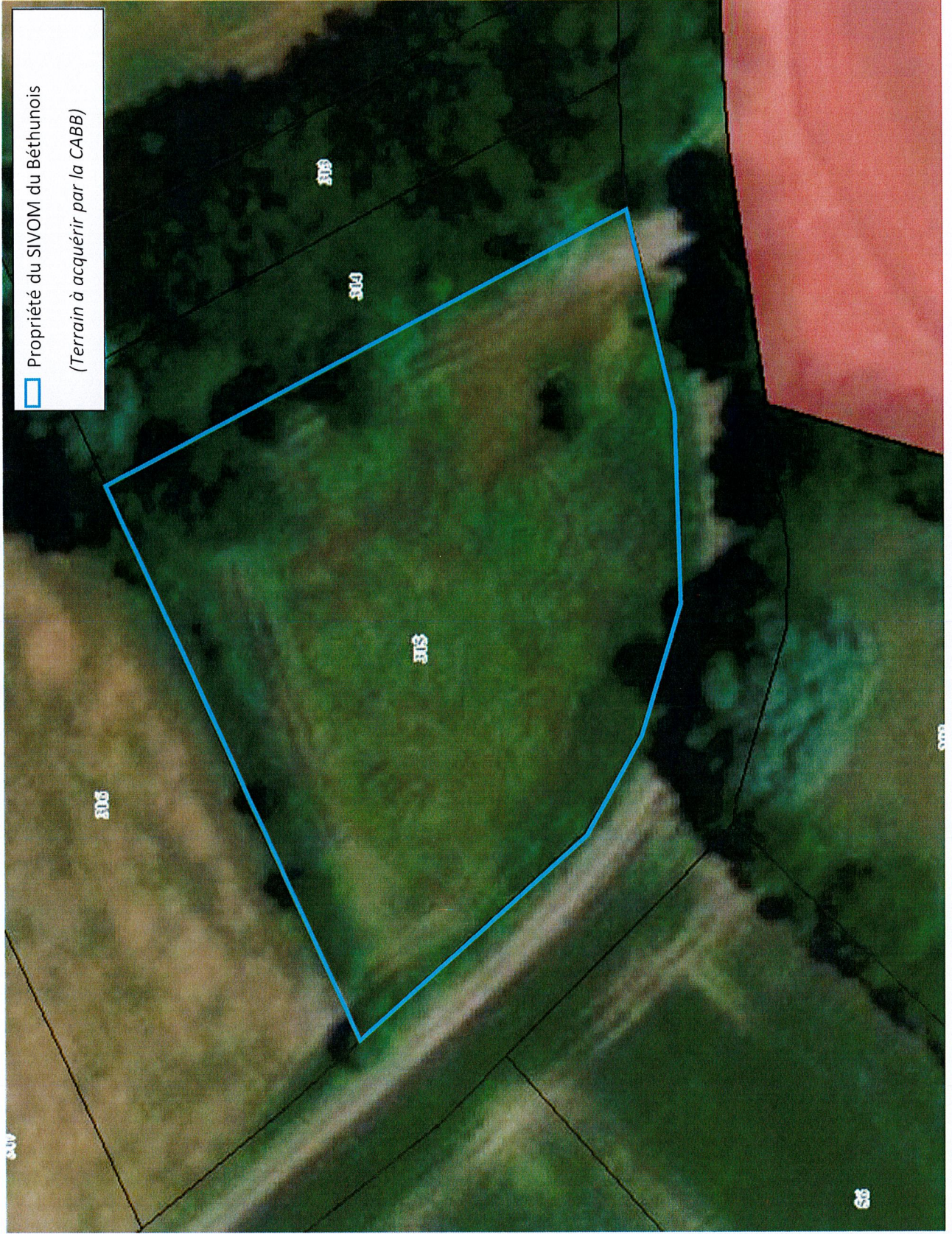
**BN 27 ET 47 SIS A BETHUNE, PROPRIETES DU SIVOM DU BETHUNOIS**



# ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS A CHOCQUES, PROPRIETE DU SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS



**C 315 SIS A CHOCQUES, PROPRIETE DU SIVOM DU BETHUNOIS**





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction Départementale des Finances publiques  
Pôle État, Stratégie et Ressources  
Pôle d'évaluations domaniales – Immeuble Foch  
5, rue du Docteur Brassart  
62 034 ARRAS Cedex

**POUR NOUS JOINDRE :**

Évaluateur : Franck DANNELY  
Téléphone : 06 68 62 74 80  
Courriel : [franck.dannely@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:franck.dannely@dgfip.finances.gouv.fr)  
**Réf. DS : 10288519**  
**Réf.OSE : 2022-62119-78237**

Le 10 novembre 2022

Le Directeur Départemental des Finances Publiques  
du Pas-de-calais

À

Monsieur David BOULET  
SIVOM Communauté du Béthunois  
660 Rue de Lille  
62412 BETHUNE

## AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : parcelle cadastrée BN 27

Adresse du bien : Avenue de la ferme du Roy à Béthune

VALEUR VÉNALE : 424 € HT

**1 – Service consultant** : SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

Affaire suivie par : David Boulet

**2 – Date de consultation** : 19/10/2022

### **3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé**

Demande d'estimation de la parcelle mentionnée ci-dessus pour cession à la CABBALR

### **4 – Description du bien**

Parcelle à usage de fossé d'une surface de 2825 m2

## **5 – Situation Juridique**

Propriétaire : SIVOM du Béthunois

Libre d'occupation

## **6 – Urbanisme et réseaux**

Zone UE au PLU

## **7 – Détermination de la valeur vénale**

Au vu des éléments communiqués, la valeur vénale de cette parcelle de 2 825 m<sup>2</sup> peut être estimée à 424€HT.

Une marge d'appréciation de 10 %, permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue, est accordée.

## **8 – Durée de validité**

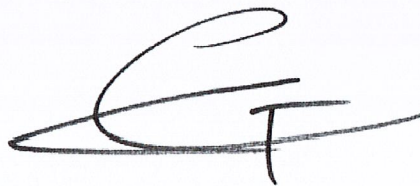
Cet avis a une durée de validité de 18 mois.

## **9 – Observations particulières**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur Départemental des Finances publiques



Franck DANNELY  
Inspecteur évaluateur

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Direction Départementale des Finances publiques  
Pôle État, Stratégie et Ressources  
Pôle d'évaluations domaniales – Immeuble Foch  
5, rue du Docteur Brassart  
62 034 ARRAS Cedex

**POUR NOUS JOINDRE :**

Évaluateur : Franck DANNELY  
Téléphone : 06 68 62 74 80  
Courriel : [franck.dannely@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:franck.dannely@dgfip.finances.gouv.fr)  
**Réf. DS : 10281849**  
**Réf.OSE : 2022-62119-78071**

Le 10 novembre 2022

Le Directeur Départemental des Finances Publiques  
du Pas-de-calais

À

Monsieur David BOULET  
SIVOM Communauté du Béthunois  
660 Rue de Lille  
62412 BETHUNE

## **AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

Désignation du bien : parcelle cadastrée BN 47

Adresse du bien : Avenue de la ferme du Roy à Béthune

VALEUR VÉNALE : 283 € HT

**1 – Service consultant** : SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

Affaire suivie par : David Boulet

**2 – Date de consultation** : 18/10/2022

### **3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé**

Demande d'estimation de la parcelle mentionnée ci-dessus pour cession à la CABBALR

### **4 – Description du bien**

Parcelle goudronnée d'une surface de 1 888 m<sup>2</sup>, à usage d'accès et de parking du site de la gare d'eau

## **5 – Situation Juridique**

Propriétaire : SIVOM du Béthunois

Libre d'occupation

## **6 – Urbanisme et réseaux**

Zone N au PLU

## **7 – Détermination de la valeur vénale**

Au vu des éléments communiqués, la valeur vénale de cette parcelle de 1 888 m<sup>2</sup> peut être estimée à 283€HT.

Une marge d'appréciation de 10 %, permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue, est accordée.

## **8 – Durée de validité**

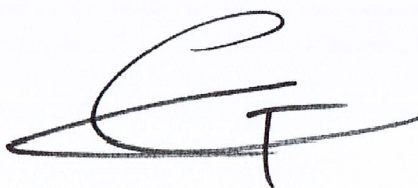
Cet avis a une durée de validité de 18 mois.

## **9 – Observations particulières**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur Départemental des Finances publiques



Franck DANNELLY  
Inspecteur évaluateur



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Direction Départementale des Finances publiques  
Pôle État, Stratégie et Ressources  
Pôle d'évaluations domaniales – Immeuble Foch  
5, rue du Docteur Brassart  
62 034 ARRAS Cedex

**POUR NOUS JOINDRE :**

Évaluateur : Franck DANNELY  
Téléphone : 06 68 62 74 80  
Courriel : [franck.dannely@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:franck.dannely@dgfip.finances.gouv.fr)  
**Réf. DS : 10278180**  
**Réf.OSE : 2022-62224-78048**

Le 14 novembre 2022

Le Directeur Départemental des Finances Publiques  
du Pas-de-calais

À

Monsieur David BOULET  
SIVOM Communauté du Béthunois  
660 Rue de Lille  
62412 BETHUNE

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

Désignation du bien : parcelle cadastrée C 315

Adresse du bien : Rue du Boudou 62920 Chocques

VALEUR VÉNALE : 4 662 € HT

**1 – Service consultant** : SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

Affaire suivie par : David Boulet

**2 – Date de consultation** : 18/10/2022

**3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé**

Demande d'estimation de la parcelle mentionnée ci-dessus pour cession à la CABBALR

**4 – Description du bien**

Parcelle enherbée de 3 330 m<sup>2</sup>

## **5 – Situation Juridique**

Propriétaire : SIVOM du Béthunois

Libre d'occupation

## **6 – Urbanisme et réseaux**

Zone A au PLU

## **7 – Détermination de la valeur vénale**

Au vu des éléments communiqués, la valeur vénale de cette parcelle de 3 330 m<sup>2</sup>, libre d'occupation, peut être estimée à 4 662 €HT.

Une marge d'appréciation de 10 %, permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue, est accordée.

## **8 – Durée de validité**

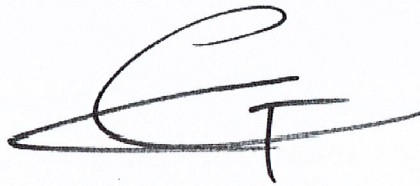
Cet avis a une durée de validité de 18 mois.

## **9 – Observations particulières**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur Départemental des Finances publiques



Franck DANNELY  
Inspecteur évaluateur